

Pour le droit au travail de la femme : une alerte aux Chambres fédérales : [1ère partie]

Autor(en): **Gueybaud, J. / Bonard, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 470

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

...Toute douleur n'est pas bonne. Il en est qui ont besoin d'être transformées.

Ch. WAGNER.
(Devant le témoin invisible).

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpfer

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... » 8.—
Le numéro... » 0.25

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

Pour le droit au travail de la femme

I. Une alerte aux Chambres fédérales.

Nous avons dit, dans notre précédent numéro, comment un conseiller national saint-gallois, M. Rittmeyer (mari par dessus le marché d'une féministe convaincue, qui n'a pas hésité à protester ouvertement dans la presse contre les propositions de son mari! ce qui donne à cette affaire un caractère tout à fait savoureux) avait formulé un amendement au programme financier, alors en discussion sous la coupole fédérale, amendement d'après lequel lorsque l'on renverrait du personnel, on tiendrait compte du personnel féminin, et lorsque l'on engagerait éventuellement de nouveaux fonctionnaires, l'on tiendrait compte du personnel masculin. Nous avons dit aussi comment cet amendement avait été voté sans discussion, sans que personne s'en fût aperçu, pas même l'un de nos fidèles partisans qui pourtant comptait prendre la parole à son endroit; et comment les grandes organisations féministes nationales, immédiatement averties, avaient adressé au Conseil des Etats une lettre, dont nous avons également publié le texte dans notre dernier numéro. Heureusement, tout est bien qui a bien fini. La Commission du Conseil des Etats d'abord, le Conseil lui-même ensuite, a biffé l'amendement Rittmeyer, « non pas par galanterie, s'est hâté d'expliquer M. Bosset (radical), conseiller aux Etats vaudois, ni parce que la Commission ignore que le sexe faible est en réalité le sexe fort (!!!), mais parce qu'elle a trouvé qu'il serait injuste d'admettre à priori un avantage pour les hommes aux dépens des femmes, dont beaucoup ont besoin d'un gagne-pain au même titre que leurs concurrents masculins ». Cette décision du Conseil des Etats créant une « divergence » avec le Conseil National, l'amendement Rittmeyer est retourné auprès de celui-ci, qui, avec le même entrain et le même silence qu'il avait apportés à l'insérer dans le texte du programme financier, l'a supprimé sans que personne ait non plus pris la parole à son sujet.¹ Adopter un texte sans le discuter, puis, quelques jours plus tard, abroger ce même texte sans le discuter davantage... c'est à se demander si le thermomètre somnifère du Parlement n'a pas atteint un degré inquiétant pour l'agilité d'esprit de nos législateurs...

Et ainsi est terminée l'aventure. Mais que l'on se rende compte de ce qui serait arrivé si quelques-unes de nos féministes n'avaient pas eu l'œil au guet, et n'avaient pas arrêté la marche trop facile de l'amendement Rittmeyer: ce petit article voté par les Chambres prenait force de loi, des fonctionnaires masculins tout heureux de cette occasion de se débarrasser de concurrentes gênantes s'en seraient sans tarder, les femmes, déjà peu nombreuses dans l'administration fédérale, en étaient exclues, le branle était donné, l'exemple venant de haut était suivi dans les administrations cantonales et municipales (qui n'ont pas souvent attendu cet exemple pour agir dans un sens contraire au droit de la femme), et le champ du travail féminin était encore considérablement restreint, à une époque où tant de femmes luttent si péniblement pour leur pain quotidien... Il s'en est fallu de peu. Et quel antisuffragiste impénitent nous fera croire que, si des femmes avaient siégé aux Chambres, elles n'auraient pas été mille fois mieux armées pour tout de suite crier à cet amendement: « Halte-là! »

J. GUEYBAUD.

(La suite en 3^e page.)

L'éducation pour la paix

Un concours international

Nous sommes heureuses de pouvoir informer nos lectrices que Lady Aberdeen, la présidente du Conseil International des Femmes, vient de fonder un prix de 5 L. st. destiné à récompenser

le meilleur essai sur les méthodes à employer pour élever, dans tous les pays, une jeune génération pénétrée de l'idée qu'elle est prédestinée à amener le règne de la paix que l'humanité attend depuis si longtemps.

Lady Aberdeen qui, comme on le sait, se démettra de ses fonctions de présidente du C.I.F., lors du prochain Congrès de celui-ci (convoqué à Raguse pour septembre 1936), désire, par l'institution de ce prix, s'assurer, en se retirant de la vie publique, que le grand idéal de paix universelle, pour lequel elle et

les femmes de sa génération ont tant lutté, deviendra une réalité sous l'égide des jeunes femmes de l'avenir.

Les candidates habitant la Suisse, pour lesquelles il n'est fait aucune restriction d'âge, de nationalité, ou de profession, sont priées de faire parvenir avant le 15 avril 1936 leur manuscrit, écrit à la machine, et n'excédant pas 3.000 mots, à la présidente de l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses (Conseil national des femmes suisses), M^{lle} Clara Nef, Hérissau. Dans chaque pays sera créée une Commission spéciale, chargée de transmettre ceux parmi les manuscrits reçus qui paraîtront dignes du concours au Bureau Central du C. I. F. à Paris.

Nous souhaitons bien vivement que nombreuses soient les femmes suisses qui contribueront de la sorte à l'avancement de cette idée de paix par l'éducation, dont aucune femme ne saurait se désintéresser.

AVIS IMPORTANT

Nous informons tous ceux de nos abonnés et lecteurs, qui n'ont pas encore réglé le montant de leur abonnement pour 1936, que nous avons mis à la poste à leur adresse des remboursements postaux, qui vont leur être présentés incessamment, et auxquels nous les prions de bien vouloir réserver bon accueil.

En ces temps difficiles en effet, où les femmes doivent grouper leurs efforts, sachant que ce n'est que par l'union qu'elles parviendront à leur but, nous demandons à toutes celles qui peuvent mettre de côté 42 cent. par mois (prix de l'abonnement à notre journal) de nous soutenir de leur appui. Et nous leur en exprimons d'avance toute notre reconnaissance.

LE « MOUVEMENT FÉMINISTE ».

Lire en 2^{me} page:

M. F.: *Figures de femmes: Irene Harand* (avec portrait).

L. H. P.: *Variété: Aug. Forel, féministe et suffragiste.*

En 3^{me} et 4^{me} pages:

J. V.: *A propos d'un jugement.*

S. BONARD: *Pour le droit au travail de la femme II. Le règlement de la Municipalité de Lausanne.*

Carrières féminines: la chimiste.

PENNELLO: *Les Expositions.*

Correspondance. — Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VUILLIOMENET: *Les femmes et les livres. Pearl Buck* (suite et fin).

E. GÜ: *Encore une femme titulaire d'un prix de littérature.*

Publications reçues.

Une femme professeure à l'Université de Neuchâtel

M^{lle} Sophie Piccard, Dr. ès-sciences de l'Université de Lausanne, vient d'être nommée professeure à l'Université de Neuchâtel, où elle enseignera la géométrie analytique et la géométrie projective. C'est la première femme qui soit professeure en titre de notre Université, où ses capacités exceptionnelles l'ont fait admettre sans que sa qualité (ou son défaut) de femme ait soulevé la moindre objection.

E. P.

Le XX^e anniversaire de la fondation de l'Association bâloise pour le suffrage féminin

C'était fin janvier 1916. Les temps sombres de la guerre. A Bâle, fréquemment, le canon, tonnant au loin sur les Vosges, faisait entendre son roulement. Dans notre pays, les restrictions s'annonçaient, la vie était difficile, l'avenir noir.

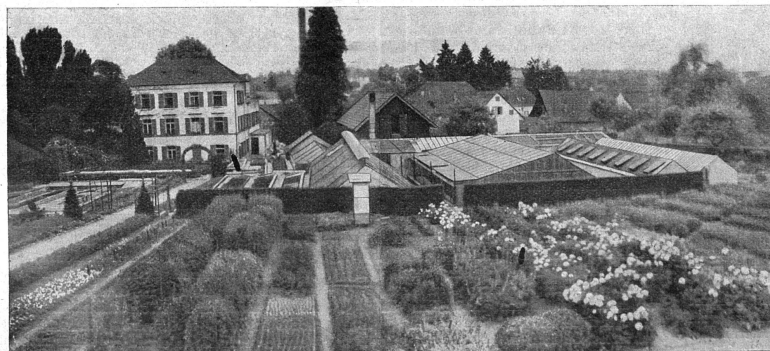
Et pourtant, ce fut cette période-là que choisirent de vaillantes féministes bâloises, riches de foi en leur idéal, pour unir les femmes en un nouveau groupement autour de la cause qui leur tenait à cœur. Le 29 janvier 1916, trois Sociétés féminines bâloises firent appel à la présidente centrale d'alors — une Welche — de l'Association suisse pour le Suffrage, qui prononçait au Bernoullanum une conférence sur ce titre élastique, et qui ne pouvait tromper personne: *Les femmes et la guerre*. Il faut croire, que dans la lune de miel encore de sa présidence centrale, elle eut l'éloquence du cœur pour prouver à ses auditrices que ces temps difficiles réclamaient des

forces nouvelles, que l'heure des femmes allait venir; que, pour servir leur pays, pour travailler pour la paix, pour défendre leurs droits, pour collaborer aux tâches sociales qui s'imposaient et s'imposeraient toujours davantage, les femmes suisses devaient obtenir leur reconnaissance comme citoyennes. Que pour l'obtenir, elles devaient se grouper, et que, par conséquent, les femmes bâloises devaient se constituer en Association suffragiste, comme l'avaient déjà fait, au cours des années précédentes, leurs sœurs de Genève et de Zurich, de Berne, de Lausanne et de Neuchâtel. A l'issue de sa conférence, l'on discuta, l'on parla statuts, l'on fit circuler des listes d'inscriptions... L'Association bâloise pour le Suffrage féminin était fondée.

La belle carrière qu'elle a fournie au cours de ces vingt années, toutes celles qui ont eu le privilège d'assister à la célébration de son jubilé, le 1^{er} février dernier, l'ont réalisée une fois de plus, et, parmi elles, celle qui avait été plus ou moins sa marraine en 1916, et que, par une attention qui l'a beaucoup touchée, les dirigeantes actuelles du mouvement suffragiste bâlois avaient invitée à reprendre à cette occasion son bâton de pèlerin pour se diriger vers la cité des bords du Rhin. Certes, et nous l'avons répété, comme on l'avait déjà dit l'an dernier à Berne, lors du jubilé de l'Association suisse, aucune de nous ne pensait, lorsqu'en 1916 nous fondions cette Association, que, vingt ans plus tard, nous nous retrouverions, pour fêter sa majorité, sans qu'aucun de ces droits essentiels et primordiaux, qui sont le juste dû de tout citoyen d'une démocratie, sans distinction de sexe, ne nous soit encore reconnu. Mais à Bâle comme à Berne, comme pour toutes celles de nos Associations cantonales qui célèbrent ou célébreront leur jubilé — et l'an prochain, celle de Genève aura trente ans! — ce n'est pas un sentiment uniquement fait de regret et de tristesse que nous éprouvons à constater ce fait. Car, si nous n'avons obtenu que de petits, tout petits, minuscules, droits durant ces périodes de travail patient et continu, si nous sommes toujours des mineures politiques, nous occupons cependant une place autre que celle où l'on nous confinait, il y a vingt ans, nous parvenons à mieux faire entendre notre voix, et surtout nous avons appris beaucoup. Nous avons fait notre éducation politique, mais aussi nous avons appris la persévérance, nous avons appris le courage, nous avons appris l'optimisme, nous avons appris la solidarité...

... Elle fut charmante en tous points, cette fête de majorité de l'Association bâloise. A une partie administrative prestement conduite par la présidente actuelle, M^{lle} Georgine Gerhard, qui fut aussi en 1916 l'une des fondatrices de la Société, succéda d'abord un souper qui groupa près de cent cinquante personnes autour de tables fleuries; puis une soirée, au début de laquelle un discours de M^{lle} Gerhard permit de mesurer le vaste champ, dans lequel a labouré et semé sans relâche l'Association bâloise durant ces vingt ans. Sous nos yeux passèrent et repassèrent des nom-

UNE FONDATION FÉMININE



Cliché de l'Ecole d'Horticulture

L'Ecole d'Horticulture pour jeunes filles de Niederlenz (Argovie). Vue générale de la maison, du jardin et des serres.

Fondée en 1906 par la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, cette Ecole prépare des jeunes filles à la profession de jardinière par un enseignement théorique et pratique de deux ans. On y donne aussi un enseignement de moindre durée pour celles qui veulent se familiariser avec le jardinage sans en faire une véritable carrière.

¹ Relevons cependant, pour être juste, qu'un malencontreux appel téléphonique obligea l'un de nos meilleurs défenseurs en Suisse allemande à quitter la salle sans avoir pu prendre la parole comme il en avait l'intention.